

Commission canadienne des grains Rapport sur les résultats ministériels 2022-2023

L'honorable Lawrence MacAulay

Membre du Conseil privé, député

Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire



Commission canadienne
des grains

Canadian Grain
Commission

Canada 

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

No de cat. : A91-8F-PDF

ISSN : 2560-9963

Le présent document est accessible sur le [site Web de la Commission canadienne des grains](#).ⁱ

Le présent document est accessible en médias substituts sur demande.

Table des matières

De la part du ministre	1
De la part du commissaire en chef	3
Aperçu des résultats.....	5
Résultats : ce que nous avons accompli	7
Responsabilité essentielle	7
Services internes	17
Dépenses et ressources humaines.....	21
Dépenses	21
Ressources humaines	25
Dépenses par crédit voté	25
Dépenses et activités du gouvernement du Canada	25
États financiers et faits saillants des états financiers	25
Renseignements ministériels	28
Profil organisationnel.....	28
Raison d’être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons	28
Contexte opérationnel	28
Cadre de présentation de rapports.....	28
Renseignements à l’appui du Répertoire des programmes	29
Tableaux de renseignements supplémentaires	29
Dépenses fiscales fédérales	29
Coordonnées de l’organisation.....	30
Annexe – Définitions.....	31
Notes en fin d’ouvrage	35

De la part du ministre

En tant que ministre de l’Agriculture et de l’Agroalimentaire, j’ai le plaisir de présenter le Rapport sur les résultats ministériels de la Commission canadienne des grains pour 2022-2023. Aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*, la Commission canadienne des grains fixe et fait respecter des normes de qualité pour le grain qui sont fondées sur la science et régit la manutention des grains au pays afin d’en assurer la fiabilité sur les marchés intérieurs et étrangers.



Au cours des deux dernières années, les producteurs de grain canadiens et le secteur des grains ont été confrontés à des difficultés telles que le coût élevé des intrants, les perturbations de la chaîne d’approvisionnement, la volatilité des prix liée à l’instabilité politique mondiale et les conditions météorologiques extrêmes. Malgré ces difficultés, la stabilité et la croissance à long terme du secteur des grains continuent de contribuer à l’économie canadienne et d’aider à nourrir le monde. Le travail acharné des femmes et des hommes qui se livrent à la production de grain et l’amélioration des conditions de croissance dans la plupart des régions productrices de grain du Canada en 2022 ont permis d’obtenir la troisième plus grande récolte nationale de blé jamais enregistrée.

Tout au long de l’exercice 2022-2023, notre gouvernement a continué à travailler avec le secteur des grains afin de faire de la Commission canadienne des grains un chef de file mondial dans le domaine de la science des grains. À cette fin, la Commission canadienne des grains a élaboré, en consultation avec les intervenants, une [Stratégie scientifique](#)ⁱⁱ qui définit une vision pour l’avenir de la science et de la recherche à la Commission canadienne des grains. Cette stratégie garantit que la science demeure le fondement du système canadien d’assurance de la qualité des grains et que la Commission canadienne des grains est en mesure de s’adapter à l’évolution des besoins du secteur canadien des grains.

En outre, la collaboration des chercheurs de la Commission canadienne des grains avec les sélectionneurs de végétaux et les agronomes permettra de mieux comprendre comment les facteurs climatiques influent sur la qualité et la salubrité des grains canadiens. La stratégie permet à la Commission canadienne des grains de mieux soutenir le [Plan stratégique pour la science d’Agriculture et Agroalimentaire Canada](#)ⁱⁱⁱ en œuvrant pour une agriculture durable, notamment en atténuant les changements climatiques et en s’adaptant à ceux-ci ainsi qu’en renforçant la résilience des agroécosystèmes.

En 2022-2023, notre gouvernement a annoncé un investissement de près de 4,4 millions de dollars, sur deux ans, pour aider le secteur à accroître les exportations de grain du Canada dans le cadre du programme fédéral Agri-marketing. La Commission canadienne des grains continue de collaborer avec ses partenaires gouvernementaux, le milieu universitaire et les intervenants du secteur, afin de soutenir l’accès continu à la commercialisation et d’étendre l’accessibilité des données grâce à des capacités d’essai et de contrôle améliorées.

Pour en savoir plus sur le travail de la Commission canadienne des grains, je vous invite à lire le Rapport sur les résultats ministériels de l'organisation pour 2022-2023. Je tiens à remercier tous les employés de la Commission canadienne des grains, qui continuent à se surpasser pour servir les Canadiens et Canadiennes.

L'honorable Lawrence MacAulay
Membre du Conseil privé, député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

De la part du commissaire en chef

En tant que commissaire en chef, je tire une grande fierté du travail réalisé par la Commission canadienne des grains au profit de nos producteurs et productrices de grain, du secteur des grains et de tous les Canadiens et Canadiennes.

En 2022-2023, la Commission canadienne des grains a continué à moderniser l'organisation dans le cadre des pouvoirs existants en apportant de nombreuses améliorations réglementaires et opérationnelles découlant des commentaires présentés dans le cadre de l'examen de la *Loi sur les grains du Canada*.



Dans le cadre des consultations sur l'examen de la *Loi sur les grains du Canada*, nous avons entendu à plusieurs reprises l'intérêt pour les producteurs d'avoir accès à une décision exécutoire concernant le grade et les impuretés à la suite de différends avec les titulaires de licence. Nous avons également entendu l'appel en faveur de la mise à jour du processus. En 2022-2023, nous avons modifié les règles relatives au règlement des différends visant le classement des grains afin que des échantillons de grain puissent être envoyés à la Commission canadienne des grains en vue d'une détermination finale de la qualité jusqu'à sept jours civils après la livraison du grain. Les modifications précisent également la durée de conservation des échantillons et offrent une plus grande souplesse aux producteurs et aux exploitants de silos primaires afin de refléter et de suivre les réalités opérationnelles actuelles de la manutention et de la livraison des grains au Canada.

Nous avons également pris des mesures pour renouveler et mettre à jour les comités de normalisation des grains sur la base des commentaires obtenus dans le cadre de l'examen de la *Loi sur les grains du Canada*. Nous avons mis à jour les mandats des comités, renforcé leur composition et accru l'ouverture et la transparence en améliorant les pages Web et les protocoles de communication avant et après les réunions.

La Commission canadienne des grains a par ailleurs constaté un soutien constant envers son rôle dans la recherche sur la qualité et la salubrité des grains et a reconnu la nécessité d'une stratégie scientifique pour orienter les activités et les investissements futurs. Nous avons sollicité les commentaires des intervenants et publié notre nouvelle [Stratégie scientifique](#)^{iv} en janvier 2023.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le rythme soutenu des exportations a repris après la grave sécheresse de 2021, et le personnel de la Commission canadienne des grains a travaillé d'arrache-pied pour fournir des services d'inspection et de pesée des grains en temps voulu, ainsi que pour mener de la recherche sur les nouvelles récoltes. En outre, la Commission canadienne des grains a continué à veiller à ce que les producteurs canadiens soient protégés contre le risque de non-paiement grâce à son programme de Mesures de protection des producteurs de grain. J'ai le plaisir de vous annoncer qu'il n'y a eu aucune demande d'indemnisation en 2022-2023.

Je suis convaincu que la Commission canadienne des grains continuera d'offrir des programmes et des services de grande qualité qui profiteront à l'ensemble de la chaîne de valeur du grain.

Doug Chorney
Commissaire en chef
Commission canadienne des grains

Aperçu des résultats

Quels fonds ont été utilisés?

- Les dépenses réelles totales pour 2022-2023 se chiffrent à 67 044 601 \$.
- Les dépenses ont été financées par 6 912 375 \$ de crédits annuels votés et législatifs, ainsi que par 47 563 855 \$ de recettes issues des droits prélevés.¹

Qui a participé à l'atteinte de ces résultats?

La Commission canadienne des grains comptait un nombre total de 473 équivalents temps plein réels pour l'exercice 2022-2023.

Principaux résultats atteints en 2022-2023

La responsabilité essentielle de la Commission canadienne des grains est de réglementer la manutention des grains au Canada, ainsi que de fixer et de faire respecter des normes de qualité fondées sur la science pour le grain canadien. Les résultats ministériels associés à cette responsabilité essentielle sont que les marchés nationaux et internationaux considèrent le grain canadien comme étant fiable et salubre et que les producteurs sont dûment rémunérés pour leur grain.

En 2022-2023, la Commission canadienne des grains a élaboré sa [Stratégie scientifique](#)^v à la suite de consultations avec des groupes d'intervenants en vue de cerner les difficultés et les tendances émergentes au sein du secteur des grains. La stratégie décrit cinq éléments moteurs scientifiques clés qui contribueront à façonner l'avenir de la science et de la recherche sur les grains à la Commission canadienne des grains, ainsi que les piliers opérationnels nécessaires à la mise en œuvre du plan. Les principaux moteurs scientifiques sont les tendances mondiales et nouveaux enjeux touchant les marchés, les progrès technologiques, l'évolution des utilisations finales, les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que la salubrité des aliments et la nutrition. Pour mettre pleinement en œuvre la Stratégie scientifique, la Commission canadienne des grains continue d'élaborer des plans de travail annuels détaillés, de prendre les mesures nécessaires pour respecter ses priorités stratégiques et ses engagements en matière de programmes, et d'investir dans les infrastructures de laboratoire, notamment dans le projet de nouveau laboratoire au siège.

La sécheresse qui a sévi dans la majeure partie de la zone de production de grain de l'Ouest canadien Canada en 2021 a entraîné une réduction significative des volumes de grain à l'exportation en 2022-2023. La Commission canadienne des grains a inspecté des volumes de

¹Les dépenses au cours de l'exercice 2022-2023 ont également été partiellement financées par l'excédent du fonds renouvelable de la CCG, étant donné que les recettes ont été inférieures aux prévisions.

grain inférieurs aux prévisions du 1^{er} avril au 30 septembre 2022, en raison de la faiblesse des stocks à l'approche de 2022. Malgré des rendements plus élevés en 2022, les volumes réels de grain destinés à l'inspection et à la pesée officielles se sont élevés à 37,98 millions de tonnes métriques pour l'exercice 2022-2023, ce qui est nettement inférieur aux prévisions de 48,1 millions de tonnes métriques.

Le Programme d'échantillons de récolte est une entreprise majeure pour la CCG chaque automne. En 2022-2023, on constate une excellente qualité pour tous les types de cultures, la récolte de blé roux de printemps de l'Ouest canadien étant la deuxième mieux classée de tous les temps. La Commission canadienne des grains a continué de mener à bien ses activités opérationnelles quotidiennes et a réalisé des progrès importants dans le cadre des initiatives ciblées dans ses principaux domaines d'intérêt stratégique pour 2022-2023 :

- moderniser le cadre réglementaire, les programmes et les services de la Commission canadienne des grains;
- faire de la Commission canadienne des grains un chef de file mondial dans le domaine de la science des grains;
- renforcer les relations avec les intervenants de la Commission canadienne des grains, en mettant l'accent sur les producteurs de grain canadiens;
- établir la Commission canadienne des grains comme un employeur de choix.

En 2022-2023, la Commission canadienne des grains a continué à mettre en place un environnement de travail souple et connecté, non seulement pour répondre aux normes de conception de [Milieu de travail GC^{vi}](#), mais aussi pour soutenir la [directive du Secrétariat du Conseil du Trésor en faveur d'un Modèle de travail hybride commun pour la fonction publique fédérale^{vii}](#).

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats atteints de la Commission canadienne des grains, consultez la section [« Résultats : ce que nous avons accompli »](#) du présent rapport.

Résultats : ce que nous avons accompli

Responsabilité essentielle

Réglementation des grains

Description

La Commission canadienne des grains réglemente la manutention des grains au Canada en plus d'établir et de maintenir des normes fondées sur la science pour le grain canadien.

Résultats

Les résultats de la Commission canadienne des grains sont liés à sa responsabilité essentielle qui consiste à s'assurer que les marchés nationaux et internationaux considèrent le grain canadien comme étant fiable et salubre, et que les producteurs sont dûment rémunérés pour leur grain. Les programmes et services sont mis en œuvre en application de la [Loi sur les grains du Canada](#)^{viii}, et la Commission canadienne des grains définit des grands domaines d'intérêt et des initiatives clés pour s'assurer qu'elle peut continuer de remplir son mandat et d'obtenir les résultats ministériels prévus dans un secteur des grains en pleine évolution. Les initiatives, activités et mesures clés qui ont été menées par la Commission canadienne des grains dans chacun de ses domaines d'intérêt en 2022-2023 sont les suivantes :

Moderniser le cadre réglementaire, les programmes et les services de la Commission canadienne des grains

Il est essentiel de disposer d'un cadre réglementaire efficace et fondé sur la science pour tirer parti de l'innovation et répondre aux besoins changeants de l'industrie des grains. En 2022-2023, la Commission canadienne des grains a fait progresser ses travaux dans les domaines suivants :

- **Moderniser le cadre réglementaire de la Commission canadienne des grains à l'appui d'un secteur des grains innovant et en constante évolution.** La Commission canadienne des grains n'a pas cessé d'offrir un vaste soutien technique et stratégique à Agriculture et Agroalimentaire Canada au moyen d'analyses et de conseils fondés sur des données probantes pour un cadre réglementaire modernisé. En réponse aux commentaires reçus dans le cadre des consultations sur la *Loi sur les grains du Canada*, la Commission canadienne des grains a pris des mesures pour actualiser et renouveler ses comités de normalisation des grains en 2022. Il s'agissait notamment de revoir et de mettre à jour les procédures relatives aux comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est en ce qui concerne les protocoles de communication et les procédures de mise en candidature et de nomination.

- La Commission canadienne des grains a poursuivi la présentation d'ensembles de modifications réglementaires pour atteindre les objectifs de classement des grains et de modernisation de la protection des producteurs tels qu'ils sont décrits dans son [Plan prospectif de la réglementation](#).^{ix} En 2022-2023, la Commission canadienne des grains a lancé trois séries de modifications réglementaires : des modifications d'ordre administratif visant à améliorer la clarté et la transparence; la suppression de l'obligation de déclaration de livraison des grains pour les grains non soumis à l'enregistrement des variétés et pour les grains pour lesquels aucun critère de mérite ne s'applique dans le cadre du processus d'enregistrement des variétés; et la modernisation des dispositions visant le service « Sous réserve du classement et de la détermination des impuretés par l'inspecteur ». De plus, la Commission canadienne des grains a continué de faire progresser les travaux sur un examen approfondi de ses droits et de ses normes afin d'assurer l'harmonisation avec les coûts de prestation des services.
- **Continuer à élaborer et mettre en œuvre une gamme de systèmes intégrés d'exécution des programmes pour assurer une prestation de services numériques sans interruption aux clients de la Commission canadienne des grains.** La Commission canadienne des grains a poursuivi l'élaboration d'une gamme de systèmes intégrés d'exécution des programmes pour assurer une prestation de services numériques sans interruption aux clients de la Commission canadienne des grains. Il s'agit notamment de la première version du portail MaCCG. MaCCG est un guichet de services numériques pour la gamme complète des transactions de la Commission canadienne des grains qui sera ultimement le principal canal pour la prestation de services de délivrance de licences et de certification en ligne. Il permettra également d'offrir des fonctionnalités de sécurité et de production de rapports plus efficaces. Les services proposés en 2022-2023 comprenaient un accès intégré aux applications statistiques en ligne et un essai limité de l'ensemble des fonctionnalités du portail. La mise à disposition de l'ensemble des fonctionnalités à tous les titulaires de licence de la CCG est prévue en 2023-2024.
- L'application de production en ligne de rapports statistiques de la Commission canadienne des grains a été mise à jour pour répondre aux normes et aux exigences du gouvernement du Canada en matière d'accès des utilisateurs et de sécurité des applications. La Commission canadienne des grains a poursuivi la mise en œuvre de sa Stratégie sur les données en adoptant Microsoft Power-BI pour la visualisation des données (c.-à-d. les statistiques en un coup d'œil). La Stratégie sur les données intègre des mesures relatives à la [Directive sur le gouvernement ouvert](#)^x, telles que l'élaboration d'un inventaire des données et l'évaluation de la sensibilité des données en vue de leur classification de sécurité. La Commission canadienne des grains a créé plusieurs tableaux de bord qui contribuent à l'élaboration d'une base de données en libre-service. En outre, la Commission canadienne des grains a poursuivi l'élaboration d'une feuille de route pour les opérations numériques fondée sur ses besoins en matière d'activité et de

cybersécurité et sur le plan d'[Ambition numérique](#)^{xi} du gouvernement du Canada. De plus, la Commission canadienne des grains a publié un calculateur en ligne pour la conversion du poids spécifique et du poids au boisseau. Ainsi, les producteurs sont mieux équipés pour pouvoir prendre des décisions opérationnelles concernant leur exploitation.

- **Moderniser le système de classement des grains pour renforcer la qualité et la fiabilité des grains canadiens.** En 2022-2023, la Commission canadienne des grains a poursuivi l'évaluation des composantes du système de classement des grains afin d'assurer une base scientifique solide et une harmonisation avec les besoins du secteur canadien des grains et des acheteurs de grains du monde entier. Par exemple, les échantillons-types applicables au mildiou dans le blé roux de l'Est et de l'Ouest ont été mis à jour après que la Commission canadienne des grains ait mené de la recherche approfondie sur plusieurs années, ayant révélé que le mildiou a une incidence minimale sur le rendement et le raffinage de la farine, les propriétés de la pâte et la qualité boulangère.
- La Commission canadienne des grains a également poursuivi l'adoption d'un modèle de dotation durable pour assurer le bon déroulement des services d'inspection et de pesée officielles. Ce modèle comprend une analyse continue par les responsables de l'inspection qui tient compte des restrictions liées à la pandémie, des volumes de grain prévus, de la capacité croissante d'expédition du grain, de la construction de nouveaux silos terminaux, de l'attrition chez les inspecteurs et des besoins continus en matière de formation et de perfectionnement.

Faire de la Commission canadienne des grains un chef de file mondial dans le domaine de la science des grains

La Commission canadienne des grains est un fournisseur de classe mondiale en matière de services d'assurance de la qualité fondés sur la science. Les besoins changeants du système canadien d'assurance de la qualité des grains offrent à la Commission canadienne des grains de nouvelles possibilités de se positionner comme chef de file mondial de la science des grains. En 2022-2023, la Commission canadienne des grains a fait progresser ses travaux dans les domaines suivants :

- **Élaborer la Stratégie scientifique de la Commission canadienne des grains afin d'établir une vision pour l'avenir de la science des grains et d'appuyer des programmes et services innovants.** La Commission canadienne des grains a conclu les consultations sur ses activités scientifiques et activités de recherche et a élaboré une Stratégie scientifique. Sur la base de consultations avec les organisations de producteurs et de l'industrie, les utilisateurs finaux, les universités et d'autres ministères provinciaux et fédéraux, la Stratégie scientifique relève cinq éléments moteurs qui façonneront

l'avenir de la science des grains au cours de la prochaine décennie : les tendances mondiales et nouveaux enjeux touchant les marchés, les progrès technologiques, l'évolution des utilisations finales, les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que la salubrité des aliments et la nutrition. La stratégie définit également la manière dont l'organisation soutiendra la mise en œuvre de ses objectifs et résultats à l'aide de quatre piliers opérationnels : l'excellence et l'innovation scientifiques; une main-d'œuvre qualifiée, adaptable et productive; la communication des résultats; une infrastructure et une technologie de pointe.

- En outre, la Commission canadienne des grains a continué d'investir dans l'infrastructure, la technologie et l'équipement du Laboratoire de recherches sur les grains afin d'en améliorer la fonctionnalité et de soutenir la science des grains. La Commission canadienne des grains a maintenu la participation de Services publics et Approvisionnement Canada pour faire progresser le projet de laboratoire au siège afin d'obtenir l'approbation d'un nouveau bâtiment à Winnipeg. Ce projet est principalement motivé par la nécessité de déplacer le Laboratoire de recherches sur les grains. Une analyse de rentabilité a été élaborée par Services publics et Approvisionnement Canada afin de déterminer les coûts et le calendrier préliminaires du projet en fonction des exigences du programme de la Commission canadienne des grains et des conditions du marché.
- La Commission canadienne des grains a également poursuivi ses travaux en vue de l'achat d'un Système de gestion de l'information des laboratoires dans le cadre d'une procédure de demande de renseignements, afin de remplacer les bases de données personnalisées et les systèmes manuels actuels. En outre, le Laboratoire de recherches sur les grains a étendu son utilisation d'une technologie novatrice pour l'identification par l'ADN des variétés de blé et d'orge à l'aide du système de PCR en temps réel Smart Chip. Cet équipement permet d'effectuer des analyses à haut débit sur des échantillons pour déterminer la pureté variétale avec une précision accrue.
- **Fournir des services de recherche et d'analyse sur la qualité et la salubrité des grains en vue d'atténuer les risques liés à l'accès aux marchés et de répondre aux nouveaux enjeux commerciaux.** La salubrité des grains et des aliments demeure une préoccupation dans l'environnement d'aujourd'hui, car des incidents de non-conformité peuvent avoir des répercussions financières généralisées pour l'ensemble de la chaîne de valeur. Afin d'assurer un accès continu aux marchés dans le monde, la Commission canadienne des grains effectue une surveillance en ce qui concerne les limites maximales pour les toxines et les oligo-éléments d'origine naturelle, les limites maximales de résidus pour pesticides et la présence de certaines modifications génétiques. De plus, les experts scientifiques et les experts en inspection de la Commission canadienne des grains ont

régulièrement fourni des données ou des processus d'inspection améliorés à Agriculture et Agroalimentaire Canada, à Affaires mondiales Canada, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments et aux associations nationales de producteurs, afin de soutenir les interventions canadiennes bilatérales, ou les interventions dans des situations multilatérales d'accès aux marchés.

Renforcer les relations de la Commission canadienne des grains avec les intervenants, en mettant l'accent sur les producteurs de grain canadiens

Pour que les producteurs de grain et les intervenants du secteur et, au bout du compte, l'économie canadienne, puissent profiter pleinement des programmes et des services de la Commission canadienne des grains, ils doivent savoir ce qui leur est offert. Pour atteindre ce résultat, la Commission canadienne des grains s'est efforcée de concrétiser le domaine d'intérêt stratégique et les initiatives connexes suivants :

- **Accroître la visibilité de la Commission canadienne des grains auprès des producteurs et des intervenants du secteur pour mieux faire connaître les programmes et services.** La Commission canadienne des grains a profité des occasions de renouer avec les producteurs de grain et les intervenants de l'industrie des grains après la pandémie, avec un retour complet en personne aux expositions agricoles et aux activités sectorielles. En 2022, en étroite collaboration avec Cereals Canada, la Commission canadienne des grains a recommencé à participer en personne aux missions sur les nouvelles récoltes. Les dirigeants et les experts techniques de la Commission canadienne des grains se sont rendus dans plus d'une douzaine de pays dans le cadre de quatre missions distinctes. Ils ont parlé de l'excellente qualité des récoltes de 2022 dans les Prairies et ont répondu aux questions et aux commentaires des acheteurs et des utilisateurs finaux internationaux. La Commission canadienne des grains a également participé à des activités en personne et en mode virtuel et a renforcé sa présence virtuelle grâce à une utilisation accrue de la vidéo, des outils interactifs et des médias sociaux. De plus, la Commission canadienne des grains a continué de renforcer ses relations avec les intervenants de l'Est du Canada afin de mieux comprendre les points de vue et les besoins régionaux.
- **Appuyer les producteurs de grain au point de vente/en milieu rural afin de veiller à ce qu'ils soient dûment rémunérés pour leurs livraisons.** En réponse à la consultation sur la mise à jour du processus de règlement des différends visant le classement des grains, la Commission canadienne des grains a apporté des améliorations à son service de détermination finale de la qualité destiné aux producteurs de grain (anciennement appelé « Sous réserve du classement et de la détermination des impuretés par l'inspecteur »). Les producteurs peuvent désormais demander qu'un échantillon de leur livraison de grain soit

envoyé à la Commission canadienne des grains pour une détermination finale de la qualité jusqu'à sept jours civils après la date de la livraison du grain. Les modifications précisent par ailleurs la durée de conservation des échantillons et offrent une plus grande souplesse aux producteurs et aux exploitants de silos pour décider qui stockera les échantillons de livraison et où ils seront stockés. En outre, les producteurs de grain n'auront pas besoin d'être présents au moment de la livraison pour demander une détermination finale de la qualité. Malgré un pouvoir limité en matière de décision exécutoire sur le classement et le taux d'impuretés dans l'Est du Canada, la Commission canadienne des grains a également travaillé avec les intervenants et les autorités provinciales pour préciser les diverses réglementations et procédures en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Outre l'accent mis sur la décision exécutoire à la suite du lancement d'une stratégie de surveillance en régions rurales en 2022, la Commission canadienne des grains a distribué son questionnaire sur l'initiative de surveillance en régions rurales aux titulaires de licence au printemps 2023. L'analyse préliminaire des réponses a permis de mieux connaître les systèmes de gestion de la qualité des titulaires de licence. Une analyse plus approfondie sera envisagée à l'avenir.

Établir la Commission canadienne des grains comme un employeur de choix

Un personnel diversifié, qualifié et motivé fait partie intégrante de la réussite de l'organisation dans l'accomplissement de son mandat, aujourd'hui et à l'avenir. En 2022-2023, la Commission canadienne des grains a continué à créer des environnements de travail sans obstacles et à investir dans la promotion d'une main-d'œuvre représentative et diversifiée. Grâce à une communication, un soutien et une consultation continus avec le personnel à tous les niveaux, l'organisation a permis la mise en œuvre complète du modèle de travail hybride souple, conforme aux normes de conception de Milieu de travail GC et aux exigences énoncées dans [l'Orientation concernant la présence prescrite au lieu de travail](#)^{xii} du SCT. En outre, la Commission canadienne des grains a continué à s'orienter vers des milieux de travail axés sur les activités et des outils numériques de pointe pour promouvoir l'innovation, la productivité et le bien-être dans le contexte de l'après-pandémie.

Analyse comparative entre les sexes Plus

Les résultats relatifs à la responsabilité essentielle de la Commission canadienne des grains ne contribuent pas directement à l'atteinte des priorités pangouvernementales en matière d'égalité des sexes, de diversité et d'inclusivité, mais la Commission canadienne des grains contribue à ces priorités en intégrant une analyse comparative entre les sexes Plus dans ses objectifs et son cadre concernant l'équité en matière d'emploi et la diversité. Le [tableau de renseignements supplémentaires Analyse comparative entre les sexes Plus](#)^{xiii} du présent rapport fournit des précisions sur ces initiatives.

Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable

Depuis décembre 2020, la Commission canadienne des grains est assujettie à la [Loi fédérale sur le développement durable](#)^{xiv} et souscrit aux principes de la [Stratégie fédérale de développement durable](#)^{xv} en se conformant à la [Politique d'achats écologiques](#).^{xvi} Conformément à la nouvelle [Stratégie fédérale de développement durable de 2022-2026](#)^{xvii}, la Commission canadienne des grains élabore sa Stratégie ministérielle de développement durable² qui décrit ses engagements quinquennaux et prospectifs pour répondre aux objectifs suivants : Objectif 10 – Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures contre les inégalités; Objectif 12 – Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission; Objectif 13 – Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts. La mise en œuvre de la Stratégie ministérielle de développement durable commencera en 2023-2024.

Innovation

Conformément à l'approche fondée sur des données probantes adoptée par le gouvernement fédéral pour régler les problèmes que les approches traditionnelles ne permettent pas de résoudre, la Commission canadienne des grains s'est engagée à innover et à expérimenter. En 2022-2023, la Commission canadienne des grains continuera à intégrer l'expertise technique, les analyses de données et les renseignements afin d'aider à atténuer les problèmes d'accès aux marchés pour les exportations de grain canadien. La demande d'évaluation par le gouvernement de la qualité des grains et des caractéristiques des variétés, ainsi que des questions de sécurité comme les résidus chimiques et les toxines se poursuit, ce qui exige souvent l'assurance du gouvernement pour accéder au marché. La Commission canadienne des grains a travaillé en étroite collaboration avec ses intervenants pour répondre à ces besoins changeants du secteur des grains et faciliter l'accès continu aux marchés pour les exportateurs canadiens.

Par exemple, en raison de la suspension temporaire des programmes pendant la pandémie de COVID-19, la Commission canadienne des grains a prolongé jusqu'au 31 mars 2023 sa collaboration avec Pulse Canada dans le cadre du programme volontaire d'analyse des exportations visant à aider les exportateurs de petits lots de légumineuses canadiennes à satisfaire aux exigences réglementaires et contractuelles. Les participants au programme ont soumis volontairement des échantillons de légumineuses à la Commission canadienne des grains à des fins d'analyse. Cette analyse permet aux exportateurs de petits lots, sur une base volontaire, de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que toutes les expéditions destinées à l'exportation respectent les exigences du pays importateur. Le programme a été examiné chaque

²La Stratégie ministérielle de développement durable de 2023-2027 sera accessible sur le site Web de la Commission canadienne des grains.

année par la Commission canadienne des grains en fonction d'indicateurs de rendement convenus et des résultats obtenus.

Principaux risques

La gestion du risque est un élément essentiel des processus de planification stratégique et de prise de décisions de la Commission canadienne des grains. L'organisation a établi un processus pour cerner, surveiller, atténuer et gérer les risques organisationnels.

Plus précisément, la Commission canadienne des grains dispose d'un Groupe de travail sur la gestion intégrée des risques qui comprend des représentants de tous les programmes et de toutes les sections de l'organisation. Ce groupe identifie, évalue, propose des mesures d'atténuation, communique et surveille systématiquement les risques de manière à éclairer la définition des priorités, à optimiser l'affectation des ressources et à contribuer à l'amélioration du rendement de l'organisation. Les renseignements et les recommandations découlant de ce groupe sont communiqués à la direction de la Commission canadienne des grains pour qu'on puisse les examiner et y donner suite, au besoin (p. ex. mise en œuvre d'autres stratégies d'atténuation ou plans d'urgence).

Résultats atteints

Le tableau ci-dessous montre, pour la réglementation des grains, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates cibles pour 2022-2023 ainsi que les résultats réels obtenus au cours des trois derniers exercices pour lesquels vous avez accès aux résultats réels.

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
Les marchés nationaux et internationaux considèrent le grain canadien	Pourcentage d'intervenants qui considèrent le grain canadien comme étant fiable et salubre	À déterminer ³	À déterminer ⁴	Non disponible ⁵	Non disponible ⁶	Non disponible ⁷

³ Une enquête portant sur ce nouvel indicateur devait avoir lieu au cours de l'exercice 2021-2022. En raison de l'examen de la *Loi sur les grains du Canada*, l'échéancier a été modifié pour tenir compte des priorités et du calendrier liés à l'examen législatif. La Commission canadienne des grains établira une cible pour la période de rapport 2023-2024.

⁴ Aucune cible n'est encore établie, et la date de son atteinte n'est pas fixée.

⁵ Il s'agit d'un nouvel indicateur. Aucun résultat réel n'est encore connu.

⁶ Ibidem.

⁷ Ibidem.

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
comme étant fiable et salubre.	Valeur des exportations de grain canadien	30,6 milliards de dollars ⁸	Avril 2025 ⁹	25,3 milliards de dollars ¹⁰	22,3 milliards de dollars ¹¹	32,6 milliards de dollars ¹²
Les producteurs sont dûment rémunérés pour leur grain.	Pourcentage des ventes de grain pour lesquelles les producteurs sont rémunérés	100 %	Avril 2023	100 %	100 %	100 %
	Pourcentage des dettes impayées versé aux producteurs en cas de défaut de paiement de la part d'une compagnie agréée par la Commission canadienne des grains	100 %	Avril 2023	100 % ¹³	83 % ¹⁴	100 % ¹⁵

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de la Commission canadienne des grains figurent dans l'[InfoBase du GC](#).^{xviii}

⁸ Correspond à la cible d'exportations agricoles de 75 milliards de dollars d'ici 2025 d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, selon laquelle les exportations de produits agricoles, de produits agroalimentaires ainsi que de poissons et de fruits de mer augmentent selon un taux annuel moyen de 2,0 %. Calculé à partir des 25,5 milliards de dollars de base de la Commission canadienne des grains.

⁹ Correspond à la cible d'exportations agricoles de 75 milliards de dollars d'ici 2025 d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, comme indiqué dans le budget de 2017.

¹⁰ Données d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

¹¹ Ibidem.

¹² Ibidem.

¹³ Lorsque la garantie est suffisante pour couvrir les demandes admissibles, le résultat est de 100 %. Les années où il n'y a aucun défaut de paiement de la part de compagnies céréalieres agréées par la Commission canadienne des grains, le résultat est « Aucun défaut de paiement ». Les années où il y a un défaut de paiement d'une compagnie, mais que les paiements finaux sont encore à déterminer, les résultats affichent « Paiement final aux producteurs à déterminer ».

¹⁴ La Commission canadienne des grains a réagi à deux demandes d'indemnisation en 2021-2022. Les producteurs admissibles dans ces deux situations ont été indemnisés à 100 % et à 80 % pour les livraisons impayées de grains visés par la *Loi sur les grains du Canada*.

¹⁵ Lorsque la garantie est suffisante pour couvrir les demandes admissibles, le résultat est de 100 %. Les années où il n'y a aucun défaut de paiement de la part de compagnies céréalieres agréées par la Commission canadienne des grains, le résultat est « Aucun défaut de paiement ». Les années où il y a un défaut de paiement d'une compagnie, mais que les paiements finaux sont encore à déterminer, les résultats affichent « Paiement final aux producteurs à déterminer ».

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau ci-dessous montre, pour la réglementation des grains, les dépenses budgétaires de 2022-2023 ainsi que les dépenses réelles pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2022-2023	Dépenses prévues 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées 2022-2023	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2022-2023	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2022-2023
12 914 594	12 914 594	13 715 271	750 274	(12 164 320)

1. Les dépenses prévues excluent les recettes disponibles. Aux fins de la planification, les prévisions de recettes sont affectées à la fois à la réglementation des grains et aux services internes, selon les besoins.

La Commission canadienne des grains rapporte tous les revenus qu'elle perçoit en vertu de sa responsabilité essentielle de réglementation des grains. Ces revenus soutiennent aussi les coûts de services internes.

Des précisions sur la ventilation des dépenses totales de l'organisation se trouvent dans le tableau [Sommaire des dépenses budgétaires brutes réelles pour 2022-2023 \(en dollars\)](#).

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de la Commission canadienne des grains figurent dans l'[InfoBase du GC](#).^{xix}

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau ci-dessous indique, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère a eu besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle en 2022-2023.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein réels 2022-2023	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2022-2023
333	325	(8)

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de la Commission canadienne des grains figurent dans l'[InfoBase du GC](#).^{xx}

Services internes

Description

On entend par « services internes » les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services internes désignent les activités et les ressources des 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes de l'organisation. Les 10 catégories de services sont les suivantes :

- ▶ services de gestion des acquisitions;
- ▶ services de communication;
- ▶ services de gestion des finances;
- ▶ services de gestion des ressources humaines;
- ▶ services de gestion de l'information;
- ▶ services des technologies de l'information;
- ▶ services juridiques;
- ▶ services de gestion du matériel;
- ▶ services de gestion et de surveillance;
- ▶ services de gestion des biens immobiliers.

Les services internes appuient la responsabilité essentielle de la Commission canadienne des grains en facilitant l'exécution des programmes organisationnels. L'un des domaines d'intervention de l'organisation dans le Plan stratégique de 2022-2023 était de faire de la Commission canadienne des grains un employeur de choix, et nous avons obtenu des résultats dans les trois domaines d'intervention suivants :

Attraction et maintien des talents

Les employés de la CCG font partie intégrante du succès de l'organisation pour ce qui est de la réalisation de son mandat maintenant et à l'avenir. La Commission canadienne des grains a continué à intégrer les principes de lutte contre le racisme, d'équité, de diversité et d'inclusion dans ses pratiques de recrutement et de promotion. En tant que petit organisme, nous avons intégré des programmes et des initiatives pangouvernementaux, tels que le Programme de perfectionnement en leadership MOSAÏQUE, qui vise à former et à outiller les employés en quête d'équité afin qu'ils obtiennent des postes de direction de niveau EX ou équivalent. Dans le cadre de sa stratégie de recrutement, la Commission canadienne des grains utilise également des inventaires et des outils pangouvernementaux qui intègrent les personnes en situation de handicap et les Autochtones.

La Commission canadienne des grains continue d'examiner et de moderniser son modèle de dotation afin de répondre à la demande croissante de services, à l'évolution des pratiques de l'industrie et aux exigences de durabilité. Nous avons continué à recourir à diverses options de recrutement pour trouver des talents dans tout le Canada.

En 2022-2023, la Commission canadienne des grains a repéré les postes clés et vulnérables dans les divisions, ce qui a permis d'établir des priorités en matière de relève, de transfert des connaissances et de concordance des talents. La Commission canadienne des grains a mis à jour son questionnaire de départ afin de mieux comprendre les raisons pour lesquelles les employés quittent l'organisation et d'intégrer la rétroaction dans ses stratégies d'attraction et de maintien en poste. La Commission canadienne des grains a également mis l'accent sur la consultation des employés en suscitant la participation des intervenants et en organisant des discussions de groupe pour façonner l'avenir du travail. En outre, les employés ont contribué à l'élaboration du premier plan d'accessibilité de l'organisation.

Effectif adaptable et novateur

Les principales initiatives dans ce domaine d'intérêt comprennent la mise en place de stratégies de milieu de travail hybride, l'amélioration et la modernisation de l'apprentissage et du perfectionnement et la promotion de l'innovation. En 2022-2023, la Commission canadienne des grains a continué à définir son environnement de travail hybride, conformément à la directive du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada en faveur d'un [Modèle de travail hybride commun pour la fonction publique fédérale](#).^{xxi} Pour soutenir la mise en œuvre du Modèle de travail hybride, l'organisation a mené des activités de mobilisation telles que des formations de remise à niveau au sujet du lieu de travail et de la technologie, des groupes de discussion et des présentations dans le cadre de réunions de division et de forums de gestionnaires afin d'aider les employés à faire la transition vers l'exigence minimale de 40 % de présence sur place. Les politiques et les outils de télétravail ont été mis à jour, et des ententes officielles ont été élaborées.

Effectif diversifié, respectueux et en santé

La Commission canadienne des grains s'engage à créer des environnements de travail sains, sûrs, respectueux et exempts d'obstacles afin de favoriser un effectif représentatif, diversifié et inclusif. Le Comité national sur l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion (CNEEDI) de la Commission canadienne des grains dirige les travaux visant à faire progresser l'équité en matière d'emploi au sein de notre organisation, comme la sensibilisation au moyen de sa série de conférences sur la diversité et l'inclusion et l'élaboration du calendrier de la diversité et de l'inclusion. En 2022, la Commission canadienne des grains a élaboré un Plan d'accessibilité. En outre, la Commission canadienne des grains participe au programme Navigateur de carrière autochtone – un programme interministériel lancé à la suite de l'[Appel à](#)

[l'action^{xxii}](#) du greffier et en réponse au [plan d'action « Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation »^{xxiii}](#). Le programme fournit des conseils et une orientation aux employés autochtones sur leur parcours professionnel.

En réponse à l'Appel à l'action, la Commission canadienne des grains a élaboré en 2022-2023 un objectif de travail commun pour l'exercice 2023-2024 afin de favoriser une culture d'accessibilité et d'inclusion en assumant les responsabilités décrites dans les [lettres sur la mise en œuvre de l'Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale^{xxiv}](#) de la Commission canadienne des grains et d'autres plans ministériels tels que le Plan d'accessibilité.

Conformément aux modifications à venir à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* concernant l'examen des méthodes d'évaluation des préjugés et des obstacles et les enquêtes connexes, l'instrument de délégation des pouvoirs de la Commission canadienne des grains a été mis à jour, et des outils et une formation seront fournis aux gestionnaires à l'automne 2023.

Marchés attribués à des entreprises autochtones

La Commission canadienne des grains est une organisation de la phase 3 et vise à atteindre l'objectif minimum de 5 % d'ici la fin de 2024-2025.

En 2022-2023, la Commission canadienne des grains a élaboré des plans visant à soutenir l'engagement du gouvernement du Canada et à mettre en œuvre le renouvellement des marchés publics autochtones et la stratégie de passation de marchés pour les entreprises autochtones. Bien qu'il ne soit pas obligatoire de s'y conformer actuellement, la Commission canadienne des grains a attribué près de 6 % des contrats d'approvisionnement à des entreprises autochtones en 2022-2023, atteignant ainsi l'objectif minimum de 5 %. En outre, tous les membres du personnel de l'unité Approvisionnements, contrats et gestion du matériel ont suivi le cours « Considérations autochtones en matière d'approvisionnement » (COR409) dispensé par l'École de la fonction publique du Canada. L'organisation continuera de veiller à ce que les nouveaux membres qui se joignent au groupe suivent la formation.

La Commission canadienne des grains utilisera une combinaison de marchés réservés facultatifs et conditionnels pour les processus d'appel d'offres lorsqu'il existe une capacité démontrée. La Commission canadienne des grains surveillera tous les approvisionnements afin de suivre toute participation d'entreprises autochtones en 2023-2024 et au-delà et d'en rendre compte.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente, pour les services internes, les dépenses budgétaires en 2022-2023 ainsi que les dépenses pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2022-2023	Dépenses prévues 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées 2022-2023	Dépenses réelles (autorisations utilisées)* 2022-2023	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2022-2023
295 356	295 356	535 356	22 337 460	22 042 104

Remarque : Les dépenses prévues excluent les recettes disponibles. Aux fins de la planification, les prévisions de recettes sont affectées à la fois à la réglementation des grains et aux services internes, selon les besoins.

La Commission canadienne des grains rapporte tous les revenus qu'elle perçoit en vertu de sa responsabilité essentielle de réglementation des grains. Ces revenus soutiennent aussi les coûts de services internes.

Des précisions sur la ventilation des dépenses totales de l'organisation se trouvent dans le tableau [Sommaire des dépenses budgétaires brutes réelles pour 2022-2023 \(en dollars\)](#).

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère a besoin pour fournir ses services internes en 2022-2023.

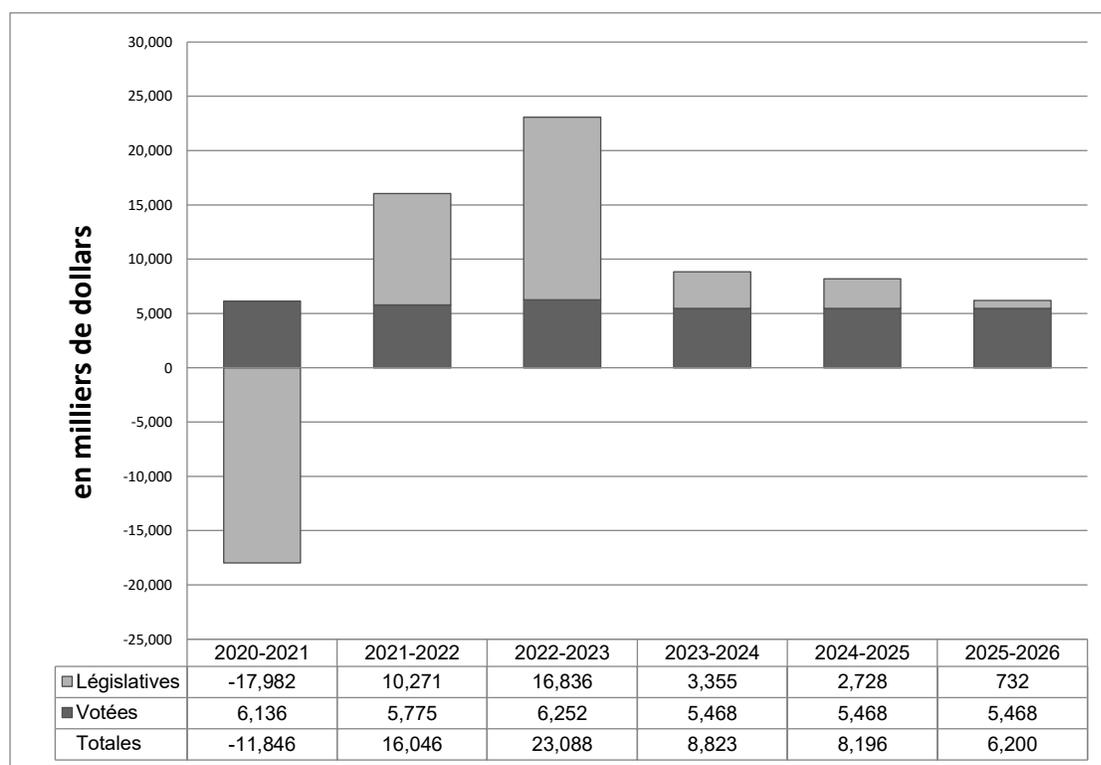
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein réels 2022-2023	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2022-2023
149	148	(1)

Dépenses et ressources humaines

Dépenses

Dépenses de 2020-2021 à 2025-2026

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.



Remarque : Les montants législatifs sont nets des revenus disponibles et incluent le financement du régime d'avantages sociaux.

Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau « Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes » présente les ressources financières budgétaires affectées aux responsabilités essentielles et aux services internes de la Commission canadienne des grains.

Responsabilité essentielle et services internes	Budget principal des dépenses 2022-2023	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Autorisations totales pouvant être utilisées 2022-2023	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2022-2023
Réglementation des grains	12 914 594	12 914 594	8 528 087	7 901 036	13 715 271	(33 438 499)	(6 136 888)	750 274
Total partiel	12 914 594	12 914 594	8 528 087	7 901 036	13 715 271	(33 438 499)	(6 136 888)	750 274
Services internes	295 356	295 356	295 356	295 356	535 356	21 592 592	22 183 002	22 337 460
Total	13 209 950	13 209 950	8 823 443	8 196 392	14 250 627	(11 845 907)	16 046 114	23 087 734

Remarque : Les dépenses prévues excluent les recettes disponibles. Aux fins de la planification, les prévisions de recettes sont affectées à la fois à la réglementation des grains et aux services internes, selon les besoins. La Commission canadienne des grains rapporte tous les revenus qu'elle perçoit en vertu de sa responsabilité essentielle de réglementation des grains, toutefois ces revenus soutiennent aussi les coûts de services internes. Des précisions sur la ventilation des dépenses totales de l'organisation se trouvent dans le tableau Sommaire des dépenses budgétaires brutes réelles pour 2022-2023 (en dollars).

Les revenus de la Commission canadienne des grains dépendent des volumes annuels de grains, qui peuvent fluctuer considérablement d'année en année et qui ne sont pas entièrement connus avant le début de l'exercice financier. Cette situation peut entraîner des écarts importants entre les revenus prévus et les revenus réels. La Commission canadienne des grains pourrait accumuler un excédent les années où les volumes de grain sont supérieurs à la moyenne ou pourrait être tenue de puiser dans ses fonds excédentaires accumulés les années où les volumes sont inférieurs à la moyenne.

De 2013 à 2018, des augmentations sans précédent de la production de grain canadien et des coûts de fonctionnement relativement stables ont entraîné un excédent du fonds renouvelable d'environ 130 millions de dollars en date du 31 mars 2018. En réponse, la Commission canadienne des grains a réduit les droits en 2018 et a annoncé un cadre d'investissement pour investir l'excédent accumulé dans des programmes qui bénéficieraient à l'ensemble de la chaîne de valeur. Ce cadre d'investissement propose de conserver 40 millions de dollars dans une

réserve d'exploitation pour éventualités afin de se prémunir contre la possibilité d'une future baisse des revenus, tout en engageant 90 millions de dollars pour des investissements stratégiques.

Lorsque le cadre d'investissement a été annoncé, la Commission canadienne des grains prévoyait déployer des investissements sur une période de deux ans. Toutefois, cet échéancier a été subséquemment reporté à la suite de l'annonce dans le cadre du budget de 2019 de l'examen de la *Loi sur les grains du Canada* pour assurer l'harmonisation entre les deux processus.

De 2018 à 2021, les volumes d'exportation de grain canadien ont continué à augmenter, ce qui a entraîné une nouvelle accumulation de fonds excédentaires. En réponse, la Commission canadienne des grains a mis à jour son modèle de prévision des volumes annuels de grain et de prévision des revenus. À compter du 1^{er} août 2021, les quatre droits d'inspection officielle et de pesée officielle ayant généré la majeure partie de l'excédent ont une nouvelle fois été réduits de 29 % et adaptés à la prévision ajustée du volume de grain de 48,1 millions de tonnes métriques. Par contre, les conditions de croissance excessivement chaudes et sèches dans la majeure partie de la zone de production de grain de l'Ouest canadien en 2021 ont entraîné une baisse importante des rendements. Cette situation a entraîné une réduction des volumes de grain à l'exportation et, par conséquent, une diminution de la demande d'activités d'inspection, de pesée et de certification de la Commission canadienne des grains. Compte tenu de la diminution des recettes, la Commission canadienne des grains a utilisé son fonds renouvelable pour puiser dans l'excédent afin de couvrir ce manque à gagner.

Malgré le manque à gagner, les dépenses réelles pour 2022-2023 sont restées relativement stables par rapport aux dépenses de 2019 à 2022. La légère augmentation des dépenses est principalement attribuable aux projets liés au cadre d'investissement qui ont permis à la Commission canadienne des grains de poursuivre ses activités dans ses principaux domaines d'intervention. Dans le contexte de ce cadre d'investissement, la Commission canadienne des grains a affecté 4 millions de dollars pour cinq ans afin de financer des améliorations au Programme d'échantillons de récolte. De plus, en 2022-2023, la Commission canadienne des grains a réalisé de modestes investissements excédentaires dans les domaines suivants :

- l'élaboration d'une gamme de systèmes intégrés d'exécution de programmes pour assurer une prestation de services numériques sans interruption aux clients de la Commission canadienne des grains;
- le renouvellement de l'infrastructure de laboratoire;
- des investissements stratégiques visant à renforcer la recherche et l'innovation.

À l'avenir, la Commission canadienne des grains examinera les initiatives d'investissement dans le contexte plus vaste des résultats de l'examen de la *Loi sur les grains du Canada*.

Sommaire des dépenses budgétaires brutes réelles pour 2022-2023 (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre les dépenses brutes prévues et les dépenses nettes pour 2022-2023.

Responsabilité essentielle et services internes	Dépenses brutes réelles* 2022-2023	Recettes réelles affectées aux dépenses 2022-2023	Dépenses nettes réelles (autorisations utilisées) 2022-2023
Réglementation des grains	44 685 410	43 935 135	750 274
Total partiel	44 685 410	43 935 135	750 274
Services internes	22 359 191	21 731	22 337 460
Total	67 044 601	43 956 866	23 087 734

Remarque : La Commission canadienne des grains n'a pas à produire de rapport pour des comptes à des fins déterminées. Sa structure de financement repose sur des autorisations budgétaires composées d'autorisations votées et législatives. Les autorisations législatives comprennent les autorisations relatives aux régimes d'avantages sociaux des employés qui sont financés par des crédits et les autorisations relatives au fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains, ce qui permet à la Commission canadienne des grains de dépenser les droits qu'elle a collectés. Aux termes de la [Loi sur les frais de service](#)^{xxv}, les recettes de l'organisation s'entendent des recettes tirées des frais perçus.

Ressources humaines

Le tableau « Sommaire des ressources humaines pour la responsabilité essentielle et les services internes » présente les équivalents temps plein (ETP) affectés à chacune des responsabilités essentielles et aux services internes de la Commission canadienne des grains.

Sommaire des ressources humaines pour la responsabilité essentielle et les services internes

Responsabilité essentielle et services internes	Équivalents temps plein réels 2020-2021	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Équivalents temps plein réels 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025
Réglementation des grains	306	319	333	325	333	333
Total partiel	306	319	333	325	333	333
Services internes	130	145	149	148	149	149
Total	436	464	482	473	482	482

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les dépenses votées et les dépenses législatives de la Commission canadienne des grains, consultez les [Comptes publics du Canada](#).^{xxvi}

Dépenses et activités du gouvernement du Canada

Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses de la Commission canadienne des grains avec les dépenses et les activités du gouvernement du Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#).^{xxvii}

États financiers et faits saillants des états financiers

États financiers

Les états financiers (non audités) de la Commission canadienne des grains pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 sont affichés sur le site Web ministériel.

Faits saillants des états financiers

État condensé des résultats (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats prévus 2022-2023	Résultats réels 2022-2023	Résultats réels 2021-2022	Écart (résultats réels de 2022-2023 moins résultats prévus de 2022-2023)	Écart (résultats réels de 2022-2023 moins résultats réels de 2021-2022)
Total des charges	71 467 315	69 818 369	66 735 402	(1 648 946)	3 082 967
Total des recettes	(61 452 447)	(47 563 855)	(45 439 557)	13 888 592	(2 124 299)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	10 014 868	22 254 514	21 295 845	12 239 646	958 669

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2022-2023 sont fournis dans [l'État des résultats prospectif et les notes de 2022-2023](#)^{xxviii} de la Commission canadienne des grains.

Résultats réels pour 2022-2023 par rapport aux résultats prévus pour 2022-2023

Le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts était de 22,25 millions de dollars en 2022-2023, soit une hausse de 12,24 millions de dollars par rapport aux résultats prévus de 10,01 millions de dollars en coût net en 2022-2023. Cette situation résulte d'une diminution des recettes réelles de 13,89 millions de dollars par rapport aux recettes prévues de 2022-2023, principalement en raison de la sécheresse de 2021, qui a continué d'avoir des effets sur les volumes de grain au cours des deux premiers trimestres de 2022-2023. Compte tenu de ce manque à gagner, la Commission canadienne des grains a revu ses plans de dépenses et établi des priorités pour soutenir l'industrie des grains, ce qui s'est traduit par une diminution des dépenses réelles de 1,65 million de dollars par rapport aux dépenses prévues.

Résultats réels pour 2022-2023 par rapport aux résultats réels pour 2021-2022

Le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts était de 22,25 millions de dollars en 2022-2023, soit une hausse de 0,96 million de dollars par rapport aux résultats actuels de 21,30 millions de dollars en coût net en 2021-2022. Cette augmentation est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- a. une augmentation des dépenses réelles de 3,08 millions de dollars en 2022-2023 par rapport aux dépenses réelles de 2021-2022. Cette augmentation est principalement due à des changements dans les domaines du personnel, des transports et des communications, des services professionnels, des réparations et de l'entretien, et de l'information;
- b. une augmentation des revenus réels gagnés en 2022-2023 de l'ordre de 2,12 millions de dollars par rapport à 2021-2022, principalement en raison de l'augmentation des volumes de grain inspecté et pesé par rapport à 2021-2022.

État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2023 (en dollars)

Renseignements financiers	2022-2023	2021-2022	Écart (2022-2023 moins 2021-2022)
Total du passif net	13 488 160	11 308 413	2 179 747
Total des actifs financiers nets	7 552 960	3 737 956	3 815 004
Dette nette du ministère	5 935 200	7 570 457	(1 635 257)
Total des actifs non financiers	11 693 807	12 372 880	(679 073)
Situation financière nette du ministère	5 758 607	4 802 423	956 184

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2022-2023 sont fournis dans [l'État des résultats prospectif et les notes de 2022-2023](#)^{xxix} de la Commission canadienne des grains.

La situation financière nette de la Commission canadienne des grains en 2022-2023 était de 5,76 millions de dollars, soit une augmentation de 0,96 million de dollars par rapport à la situation financière nette de 4,80 millions de dollars en 2021-2022. Cet écart est attribuable aux facteurs suivants :

- a. l'augmentation du total des actifs financiers nets de 1,44 million de dollars découlant principalement d'une augmentation des comptes débiteurs due à une augmentation de 141 % des volumes de grain inspecté et pesé par rapport à 2021-2022;
- b. l'augmentation du passif total net découlant principalement d'une augmentation des salaires rétroactifs à payer, qui correspond à la comptabilisation d'un plus grand nombre de contrats arrivés à échéance, par rapport à 2021-2022.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Lawrence MacAulay

Administrateur général : Doug Chorney, commissaire en chef

Portefeuille ministériel : Agriculture et Agroalimentaire

Instrument habilitant : [Loi sur les grains du Canada](#)^{xxx}

Année de constitution ou de création : 1912

Autres renseignements : Le siège de la Commission canadienne des grains est situé à Winnipeg, au Manitoba. La Commission canadienne des grains exploite deux bureaux régionaux et huit centres de service, et offre des services dans plus de 30 silos terminaux, partout au Canada. Le financement des programmes et des services de la Commission canadienne des grains provient d'un fonds renouvelable (droits) et de crédits parlementaires. La Commission canadienne des grains prévoit récupérer environ 90 % de ses coûts au moyen des droits et environ 10 % au moyen des crédits parlementaires.

Raison d'être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons

La section « Raison d'être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons » est accessible sur le [site Web de la Commission canadienne des grains](#).^{xxxii}

Pour plus de renseignements sur les engagements organisationnels formulés dans la lettre de mandat du ministère, consultez la [lettre de mandat du ministre](#).^{xxxiii}

Contexte opérationnel

Des renseignements sur le contexte opérationnel sont accessibles sur le [site Web de la Commission canadienne des grains](#).^{xxxiii}

Cadre de présentation de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes officiels de la Commission canadienne des grains de 2022-2023 sont présentés ci-dessous.

Cadre ministériel des résultats	Responsabilité essentielle : Réglementation des grains		Services internes
	Résultat ministériel : Les marchés nationaux et internationaux considèrent le grain canadien comme étant fiable et salubre.	Indicateur : Pourcentage d'intervenants qui considèrent le grain canadien comme étant fiable et salubre	
		Indicateur : Valeur des exportations de grain canadien	
	Résultat ministériel : Les producteurs sont dûment rémunérés pour leur grain.	Indicateur : Pourcentage des ventes de grain pour lesquelles les producteurs ont été payés Indicateur : Pourcentage des dettes impayées versé aux producteurs en cas de défaut de paiement de la part d'une compagnie agréée par la Commission canadienne des grains	
Répertoire des programmes	Programme : Qualité des grains		
	Programme : Recherches sur les grains		
	Programme : Mesures de protection des producteurs de grain		

Renseignements à l'appui du Répertoire des programmes

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de la Commission canadienne des grains figurent dans l'[InfoBase du GC](#).^{xxxiv}

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires suivants sont affichés sur le site Web de la Commission canadienne des grains :

- ▶ Rapport sur les achats écologiques;
- ▶ Analyse comparative entre les sexes Plus;
- ▶ Réponse aux commissions parlementaires.

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des

déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).^{xxxv} Ce rapport fournit aussi des renseignements détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions des objectifs des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale :

Commission canadienne des grains
303, rue Main, bureau 600
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8

Numéro de téléphone : 204-984-0506

ATS : 1-800-853-6705

Télécopieur : 204-983-2751

Adresse de courriel : contact@grainscanada.gc.ca

Site Web : [Commission canadienne des grains](#)^{xxxvi}

Annexe – Définitions

analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) (*gender-based analysis plus [GBA Plus]*)

Outil analytique utilisé pour élaborer des politiques, des programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs et mieux comprendre comment des facteurs comme le sexe, la race, l'origine nationale et ethnique, l'origine ou l'identité autochtone, l'âge, l'orientation sexuelle, les conditions socio-économiques, la géographie, la culture et le handicap influent sur les expériences et les résultats et peuvent avoir une incidence sur l'accès aux programmes gouvernementaux et l'expérience vécue dans le cadre de ceux-ci.

cadre ministériel des résultats (*departmental results framework*)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (*target*)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit d'atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (*statutory expenditures*)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (*planned spending*)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de

justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (*voted expenditures*)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone (*Indigenous business*)

Organisation qui, aux fins de l'Annexe E : Procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones de la Directive sur la gestion de l'approvisionnement ainsi que de l'engagement du gouvernement du Canada d'attribuer obligatoirement chaque année au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones, correspond à la définition et aux exigences définies dans le [Répertoire des entreprises autochtones](#).

équivalent temps plein (*full-time equivalent*)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

indicateur de rendement (*performance indicator*)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (*departmental result indicator*)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (*horizontal initiative*)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (*plan*)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (*Departmental Plan*)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (*departmental priority*)

Plan ou projet sur lequel un ministère a choisi de concentrer ses efforts et dont il rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être réalisé en premier pour obtenir les résultats ministériels attendus.

priorités pangouvernementales (*government-wide priorities*)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2022-2023, thèmes généraux qui donnent un aperçu du programme du gouvernement dans le [discours du Trône du 23 novembre 2021](#) : bâtir un présent et un avenir plus sains, faire croître la croissance d'une économie plus résiliente, mener une action climatique audacieuse, travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion, avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation et lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

Rapport sur les résultats ministériels (*Departmental Results Report*)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (*performance*)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (*program Inventory*)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

responsabilité essentielle (*core responsibility*)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (*result*)

Conséquence attribuable en partie à une organisation, une politique, un programme ou une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (*departmental result*)

Conséquence ou résultat qu'un ministère cherche à atteindre. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

- ⁱ Commission canadienne des grains, <https://www.grainscanada.gc.ca/fr/>
- ⁱⁱ Stratégie scientifique, <https://www.grainscanada.gc.ca/fr/recherche-donnees/lrg/strategie-scientifique/>
- ⁱⁱⁱ Plan stratégique pour la science d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, <https://agriculture.canada.ca/fr/science/recherche-collaboration-scientifique-agriculture/plan-strategique-science-dagriculture-agroalimentaire-canada>
- ^{iv} Stratégie scientifique, <https://www.grainscanada.gc.ca/fr/recherche-donnees/lrg/strategie-scientifique/>
- ^v Stratégie scientifique, <https://www.grainscanada.gc.ca/fr/recherche-donnees/lrg/strategie-scientifique/>
- ^{vi} Un milieu de travail moderne pour la nouvelle fonction publique, <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/mt-wp/mt-wp-fra.html>
- ^{vii} Modèle de travail hybride commun pour la fonction publique fédérale, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/dotation/modele-travail-hybride-commun-fonction-publique-federale.html>
- ^{viii} *Loi sur les grains du Canada*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/g-10/index.html>
- ^{ix} Plan prospectif de la réglementation, <https://grainscanada.gc.ca/fr/industrie/lois-reglements/plan-prospectif-reglementation.html>
- ^x Directive sur le gouvernement ouvert, <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=28108>
- ^{xi} Ambition numérique du Canada 2022, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/gouvernement-numerique/plans-strategiques-operations-numeriques-gouvernement-canada/ambition-numerique-canada.html>
- ^{xii} Orientation concernant la présence prescrite au lieu de travail, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/dotation/orientation-concernant-presence-prescrite-lieu-travail.html>
- ^{xiii} Analyse comparative entre les sexes Plus de la Commission canadienne des grains, <https://grainscanada.gc.ca/fr/propos-nous/rapports/rapports-planification-rendement/rapport-resultats-ministeriels/2022-2023/renseignements-supplementaires.html#gbap>
- ^{xiv} *Loi fédérale sur le développement durable*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-8.6/>
- ^{xv} Stratégie fédérale de développement durable, <https://www.fsds-sfdd.ca/fr>
- ^{xvi} Politique d'achats écologiques, <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>
- ^{xvii} Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026, <https://www.fsds-sfdd.ca/fr/introducing-the-strategy>
- ^{xviii} InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ^{xix} InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ^{xx} InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ^{xxi} Modèle de travail hybride commun pour la fonction publique fédérale, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/dotation/modele-travail-hybride-commun-fonction-publique-federale.html>
- ^{xxii} Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale, <https://www.canada.ca/fr/conseil-privé/organisation/greffier/appel-action-faveur-lutte-contre-racisme-equite-inclusion-fonction-publique-federale.html>
- ^{xxiii} Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/mieux-etre-inclusion-diversite-fonction-publique/diversite-equite-matiere-emploi/cercle-savoir/unis-diversite.html>
- ^{xxiv} Lettres sur la mise en œuvre de l'Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale, <https://www.canada.ca/fr/conseil-privé/organisation/greffier/appel-action-faveur-lutte-contre-racisme-equite-inclusion-fonction-publique-federale/lettres-mise-en-oeuvre.html>
- ^{xxv} *Loi sur les frais de service*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/s-8.4/>
- ^{xxvi} Comptes publics du Canada, <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- ^{xxvii} InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ^{xxviii} Notes afférentes à l'état des résultats prospectif (non audité), <https://grainscanada.gc.ca/fr/propos-nous/rapports/rapports-planification-rendement/plan-ministeriel/2022-2023/etat-resultats-prospectif.html>

^{xxix} Notes afférentes à l'état des résultats prospectif (non audité), <https://grainscanada.gc.ca/fr/propos-nous/rapports/rapports-planification-rendement/plan-ministeriel/2022-2023/etat-resultats-prospectif.html>

^{xxx} *Loi sur les grains du Canada*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/G-10/index.html>

^{xxxi} Commission canadienne des grains, <https://www.grainscanada.gc.ca/fr/>

^{xxxii} Lettre de mandat de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, <https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-lagriculture-et-de-lagroalimentaire>

^{xxxiii} Commission canadienne des grains, <https://www.grainscanada.gc.ca/fr/>

^{xxxiv} InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>

^{xxxv} Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>

^{xxxvi} Commission canadienne des grains, <https://www.grainscanada.gc.ca/fr/>